



Terres de l'Est

Terres de l'Est



le journal des Délégués du Personnel SNU GRAND EST

Février 2019

Intempéries : En cas d'intempérie avérée, un agent en télétravail peut exceptionnellement demander à sa hiérarchie de faire du télétravail ce jour-là. Les directeurs d'agence ont la marge de manœuvre nécessaire pour appliquer la note intempérie même si le département n'est pas en alerte rouge.

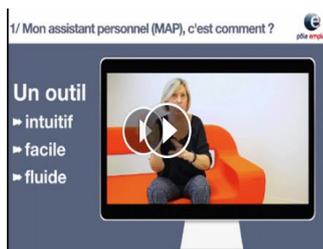
Télétravail : Pour rappel, le matériel informatique de télétravail est assuré même si vous prenez les transports en commun.

Déplacement & télétravail : Ne quittez pas votre domicile, lors d'une journée de télétravail pour vous rendre à une réunion ou autre. Cela entraînera une prise en compte différente de vos frais de déplacement. Préférez donc le report de votre réunion !

CET agents publics : Suite à l'arrêté du 28 novembre 2018, les agents publics se voient modifier le seuil à partir duquel le CET est indemnisé automatiquement passant de 20 à 15 jours sans en avoir été préalablement informés par la direction. Cf [instruction 2019-6](#)

Vous pouvez faire la demande pour conserver vos 5 jours supplémentaires jusqu'au 28 février par simple mail au service GAP .

Apprentissage MAP : Vos élus SNU ont demandé le passage à 4 ESI au lieu de 5 pendant la période d'appropriation. La direction renvoie sa réponse à l'issue des CHSCT extra sur la problématique Demande/entreprise où ce sujet sera abordé... Réponse en Mars... **D'ici là, vous serez devenus expert en MAP !**



Départ en retraite : Pour avoir une estimation de l'indemnité de départ en retraite vous pouvez contacter votre correspondant RH via la boîte fonctionnelle RH de votre territoire. Pour mémoire, l'indemnité de retraite se calcule sur les 12 derniers mois précédents la date de départ et non sur la dernière année civile précédente.

Projet de reconversion en interne : Il est possible de découvrir un nouveau poste de travail via une période en immersion. Elle s'étend d'une journée minimum au nombre de jours nécessaires en fonction des activités à exercer. Cette immersion est contractualisée et est finalisée par un bilan à l'issue.



Arrêt de travail dématérialisé : Vous devez exiger de votre médecin un document papier même si l'exemplaire CPAM est dématérialisé.



Entre une explication confuse de la direction pour justifier la fermeture du service GAP et notre opposition enflammée face à cette décision qui impacte les salariés de ce service et tous les agents, **une information erronée a été retranscrite dans le Terres de l'Est du 18 décembre dernier.** Nous tenons à faire notre mea culpa. Notre source en fera-t-elle de même ?

L'ex-responsable de GAP n'a bénéficié d'aucune promotion suite à la fermeture du service GAP. Il a été nommé, sur place, au poste de responsable d'équipe support appui logistique et déplacements.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

Vos Délégué(e)s du Personnel/élu(e)s/RS/ SNU Grand Est – Ludovic LOUIS – Benoit NODARI – Fabrice MAZZALOVO – Nordine FATTANI – Jenny REICHERT – José SANCHEZ – Nathalie JACQUOT – Malik NOUAR – Emilie GACHET – Aurélie MARIOT – Xavier KUHN – Isabelle RUPP-HEMMER – Nelly JACQUOT – Nathalie BOUCOT – Geneviève GERARD – Christine PIERRAT – Soraya BENABDELLAZIZ – Patrice FONTAINE – Cédric CARDAIRE – Laurent DEVILLERS – Patricia DIDIER – Nadia AZIBI – Anne SCHALK – David FAURE